



Convention entre :

- **Initiative de Femmes pour l'Auto prise en Charge (IFAC)** dont le siège est situé à Bukavu en RDC et représenté par Aline Shamahemba et Astamani Nestor Nyamusangwa, ci-après dénommé IFAC ;
- et **Kidogos asbl** dont le siège est situé à Liège en Belgique, représentée par Nadège Van Mechelen, ci-après dénommé Kidogos.

Les deux parties ont convenu de ce qui suit :

Données de base du projet

Objet : Partenariat entre IFAC et Kidogos pour la réouverture de la Cantine de Bukavu (Sud-Kivu, RD Congo).

Partenaires : IFAC et Kidogos

Région et pays de l'intervention : Sud-Kivu, République Démocratique du Congo.

Titre de l'opération : Cantine à Bukavu

Objectifs du projet :

Objectif global : Créer des activités permettant d'améliorer les conditions de vie des foyers et donner du travail aux femmes victime de pauvreté mais ayant la volonté de travailler et d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles.

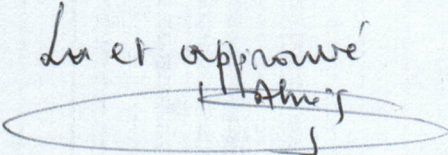
Objectifs spécifiques :

- Aider les femmes à gérer de petits commerces.
- Améliorer les conditions de vie dans les foyers des femmes qui gèrent des petits commerces.

Résultats attendus :

Résultat 1 : La cantine est réouverte.

Résultat 2 : 25 femmes (minimum) bénéficient d'un appui.

Lu et approuvé


Lu et approuvé




Activités principales prévues :

Activités liées au Résultat 1 :

- Achat d'un moteur.
- Mise en location du moteur.

Activités liées au Résultat 2 :

- Identification des 25 femmes.
- Sensibilisation et formation des 25 femmes.
- Activités de petit commerce avec les 25 femmes.

Date de démarrage : Septembre 2014

Durée de l'opération : 6 mois

Budget : 1 200 \$ (pour l'achat du moteur)

Rôle des différentes parties

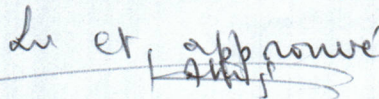
IFAC

Contact	Astamani Nestor Nyamusangwa <i>Directeur et Manager</i> astamanifedenestor@gmail.com +243 (0)99 87 77 144	Bukavu, Sud-Kivu, République Démocratique du Congo
	Et Dieudonné Kashaweha <i>Comptable et logisticienne</i>	
Rôle	Bénéficiaire du financement, mise en place, gestion locale et suivi du projet	

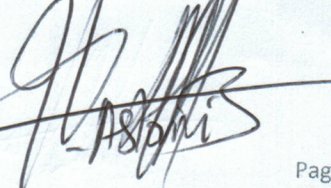
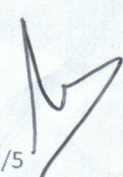
Kidogos

Contact	Nadège Van Mechelen <i>Présidente et coordinatrice de projets</i> info@kidogos.org +32 (0)478 28 49 24	127 Rue Vivegnis 4000 Liège Belgique
----------------	---	--

Rôle Financement et coordination générale du projet

lu et approuvé


lu et approuvé

Droits et devoirs des différentes parties

IFAC

- Devoirs**
- Mise en place et gestion locale du projet en RDC
 - Utilisation des fonds dans le cadre du projet uniquement et par conséquent, dans le cadre des objectifs définis ci-dessus
 - Fournir à Kidogos un planning des différentes étapes avant le démarrage du projet
 - Mise en place d'un système de suivi du projet
 - Fournir à Kidogos un rapport de suivi après chaque étape du projet
 - Respect de la procédure de vérification de l'utilisation des fonds mise en place avec Kidogos
- Droits**
- Décisions quant à la gestion opérationnelle locale du projet
 - Décision quant aux ajustements du projet en collaboration avec Kidogos
 - Décision quant à l'identification des 25 femmes bénéficiaires du projet

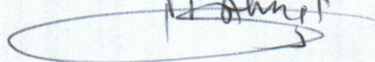
Kidogos

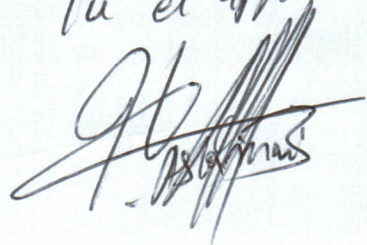

- Devoirs**
- Versement des 1 200 \$ à IFAC pour le projet
 - Gestion opérationnelle générale du projet avec IFAC
 - Mise en place du guide d'utilisation et d'une procédure de vérification des fonds
 - Production d'un rapport d'évaluation Kidogos suite aux rapports IFAC reçus
- Droits**
- Vérification de l'utilisation des fonds par IFAC
 - Visite du projet et rencontre des acteurs et bénéficiaires

Clause générale

En cas de non-respect du projet par l'IFAC sans l'accord de Kidogos, l'IFAC devra rembourser le subside de Kidogos à concurrence de 1200\$ moins 50\$ par mois de projet respecté.

Cette clause prendra fin après les 3 premiers rapports de suivi remis à Kidogos à compter de la remise route des activités de la cantine et des 25 femmes.

Lu et approuvé


Lu et approuvé



Accord des différentes parties

Pour l'Association pour Initiative de Femmes
pour l'Auto prise en Charge (IFAC),

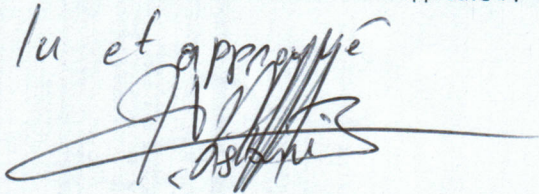
Astamani Nestor Nyamusangwa

Date : 14/08/2014

Lieu : BUKAVU

(Parafe sur chacune des 5 pages
de ce document)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

lu et approuvé


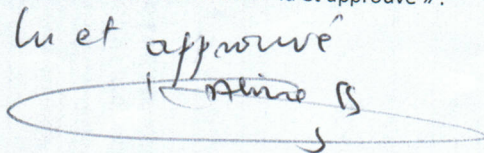
Et Aline Shamahemba

Date : 14/08/2014

Lieu : BUKAVU

(Parafe sur chacune des 5 pages
de ce document)

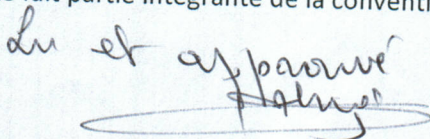
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

lu et approuvé


Une annexe :

- Procédure de vérification de l'utilisation des fonds

L'annexe fait partie intégrante de la convention.

lu et approuvé


Pour Kidogos asbl,

Nadège Van Mechelen

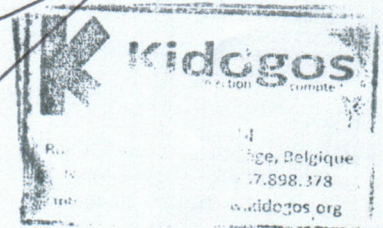
Date : 16/08/2014

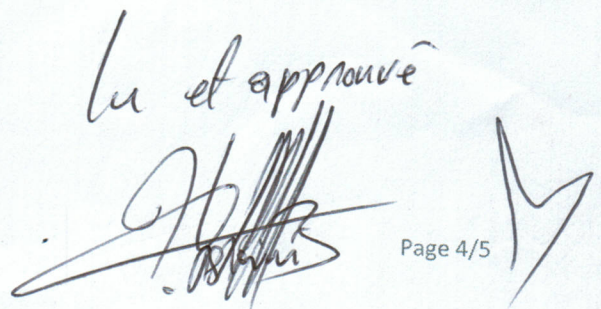
Lieu : Liège, Belgique

(Parafe sur chacune des 5 pages
de ce document)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

lu et approuvé



lu et approuvé


Annexe 1

Procédure de vérification de l'utilisation des fonds

IFAC s'engage à fournir à Kidogos toute information relative au projet et à l'utilisation des fonds, la liste détaillée des actions financées ainsi que tous les justificatifs officiels, reçus, etc. pour les dépenses effectuées, dans un rapport à présenter le 30 novembre 2014 au plus tard.

Ce rapport comprendra :

- une présentation générale du projet, un tableau de suivi du planning et un aperçu global de l'utilisation des fonds
- le détail de l'utilisation des fonds avec les justificatifs correspondants (factures, etc.)

Lu et approuvé
[Signature]

Lu et approuvé
[Signature]